

Je ferai comme je l'ai toujours fait. Même lorsque je regroupe des motions, je le fais toujours de façon à laisser aux députés le droit de soulever des objections s'ils pensent que leur droit de faire débattre un amendement à la Chambre n'a pas été respecté. J'essaierai de m'en tenir à cette façon de procéder parce que je pense qu'elle est très efficace. C'est ce que j'ai fait jusqu'ici et le député de Yukon a mentionné un précédent où l'on avait procédé exactement comme je l'ai toujours fait.

Bien entendu, je regrouperai les motions du mieux possible et je déclarerai irrecevables certains amendements si je pense qu'ils ne doivent clairement pas être débattus.

\* \* \*

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LA TRANSMISSION DE LA RÉOLUTION DE LA CHAMBRE AU SOVIET SUPRÊME DE L'URSS

**M. John Gamble (York-Nord):** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Vous avez dit que vous ne pouvez pas vous conformer à la résolution adoptée par la Chambre le 12 septembre. La Chambre a manifesté son inquiétude en adoptant à l'unanimité une résolution visant à signaler au président du Praesidium du Soviet Suprême de l'Union soviétique que nous blâmons le gouvernement soviétique d'avoir commis un tel acte et exige, entre autres choses, que des indemnités soient versées aux familles des personnes qui ont perdu la vie.

Je me permets de signaler à la présidence que l'affront pur et simple que le chargé d'affaires soviétique au Canada nous a fait ne doit pas mettre un terme à cette affaire. Le dernier paragraphe de cette résolution précise ceci:

Ordonne au Président de transmettre le texte de cette motion au président du Praesidium du Soviet Suprême de l'Union soviétique.

La Chambre ne précisait pas que la présidence devait remettre le texte de la motion à l'ambassade de l'Union soviétique pour que celle-ci le transmette au président du Soviet Suprême; elle lui disait tout simplement de transmettre le texte de la motion en lui laissant le soin de choisir le mode de transmission.

Je signale à la présidence qu'il existe plusieurs façons de transmettre ce texte. On pourrait notamment le faire livrer à l'ambassadeur canadien à Moscou par le courrier diplomatique pour que celui-ci le remettre en mains propres, s'il le faut, et envoyer une copie de cette motion par la poste au président du Soviet Suprême de l'Union soviétique.

Les efforts de la Chambre dans une affaire aussi importante ne doivent pas être contrecarrés par les agissements d'un diplomate subalterne d'un gouvernement étranger qui va être réprimandé par la Chambre des communes. Par conséquent, j'exhorte la présidence à promettre d'obéir aux ordres que la Chambre lui a donnés. J'ai parlé de certaines méthodes de transmission mais il y en a encore certes d'autres. Je suis convaincu que si madame le Président y réfléchit, elle pourra en

trouver d'autres. J'exhorte madame le Président à ne pas laisser cette affaire en suspens, compte tenu qu'elle préoccupe beaucoup tous les députés qui ont adopté cette résolution à l'unanimité.

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la même affaire soulevée par celui qui a proposé la motion. Je voudrais dire, à titre de député au Parlement, que je suis profondément troublé par l'attitude de l'Union soviétique dans cette affaire, attitude que l'on ne peut qualifier que de méprisante. Si j'ai bien compris la présidence, et je crois que c'est le cas, le chargé d'affaires de l'Union soviétique a reçu l'ordre, probablement de ses supérieurs en Union soviétique, de ne pas accepter ce message qui lui a été transmis par le Parlement du Canada.

Je répète, madame le Président, qu'il s'agit à mon avis d'un geste de mépris à l'égard du Parlement. En agissant de la sorte, l'Union soviétique ne fait qu'aggraver son cas après avoir commis un acte déraisonnable, cruel ou ignoble, comme on voudra le qualifier, et je crois que toutes ces épithètes s'appliquent à l'agression commise par l'Union soviétique contre un avion civil. Je suis également profondément convaincu, madame le Président, que le Parlement du Canada ne peut en rester là et se contenter d'un message du chargé d'affaires qui lui a été transmis par la présidence.

Je voudrais dire que personnellement j'estime que Votre Honneur a pris les mesures qui s'imposaient en faisant ce premier pas, et que je suis franchement stupéfait que l'Union soviétique ait jugé bon de refuser tout simplement de prendre acte de ce message, peut importe ce qu'elle ait pu penser de sa teneur.

A mon avis, madame le Président, en plus des suggestions qui ont été faites jusqu'à maintenant quant aux suites à donner à cette affaire, il conviendrait probablement que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), à titre de ministre représentant le gouvernement du Canada, convoque maintenant le chargé d'affaires soviétique et le somme d'expliquer pourquoi l'Union soviétique a choisi d'adopter une attitude aussi méprisante qui, je le répète, constitue un outrage au Parlement du Canada. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle traduisait la grave indignation ressentie par les Canadiens. Le moins que l'Union soviétique puisse faire, c'est d'accuser réception du message avant d'y répondre.

**Mme le Président:** Je remercie le député de York-Nord (M. Gamble) des suggestions qu'il vient de faire. Cependant, je voudrais répondre à la dernière proposition faite par le député d'Oshawa (M. Broadbent). Je ne crois pas que je puisse demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) de parler au nom du gouvernement à propos d'une résolution que le Parlement du Canada a chargé son président de transmettre aux autorités soviétiques.